

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2026

L'an deux mille-vingt-six, le deux octobre à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Hailonville (Meuse) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances à la mairie sous la présidence de Benoit CLER, Maire.

Etaient présents :

Benoit CLER – Corali CHAROY — Thierry SAMSON– Fabrice PARIS – Laurence CHARPENTIER - Fanny MARTIN – Céline DENIZET — Laurent VOGELSINGER – Elodie MELNYK - Jean-Marie ZELAZO – Aurélie DEGOMBERT

Etaient absents et excusés : Rachèle GARNIER a donné pouvoir à Corali CHAROY
Christophe GALLAND a donné pouvoir à Laurent VOGELSINGER
Mégane ROUTIER a donné pouvoir à Céline DENIZET
Arnaud FLEURET a donné pouvoir à Laurence CHARPENTIER

Secrétaire de séance : Céline DENIZET

Le quorum étant constaté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

Le PV de la réunion du 11 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

Vente du tracteur tondeuse Grillo D 2026 – 34

... explique à l'assemblée que le tracteur tondeuse Grillo, actuellement utilisé par nos services techniques, n'est plus adapté aux besoins de la commune :

- Les espaces verts du village présentent des pentes, des zones irrégulières et des surfaces difficiles d'accès.
- Le Grillo, conçu pour des terrains plus réguliers, manque de stabilité et d'efficacité sur ces zones.

Compte tenu des éléments exposés concernant l'inadaptation du tracteur tondeuse Grillo aux terrains de la commune, il est proposé à l'assemblée de procéder à sa vente dans l'état, pour un montant de **5 000 €**.

Après délibération le conseil municipal accepte la vente de ce matériel au prix indiqué ci-dessus et donne tout pouvoir à M. le Maire pour la signature des pièces afférentes à ce dossier.

Devis acceptés dans le cadre des délégations du conseil municipal à M. le Maire (l'article L.2122-22, 4° du CGCT).

- Achat d'un tracteur tondeuse d'occasion (RIDER HUSQVARNA) auprès d'un particulier pour un montant TTC de 3 700 €,
- Location d'une nacelle pour la pose (1^{er} et 2 décembre) et la dépose (12 et 13 janvier) des illuminations de Noël, pour un montant de 633,92 € HT par période,
- Informatisation du cimetière incluant la réalisation du cahier des charges, le paramétrage, la mise en ligne, l'intégration de la cartographie et la formation à distance pour un montant de 2 364 €, ainsi qu'un contrat annuel de 866 € HT (droit d'usage, maintenance, assistance, veille réglementaire et hébergement des données).

Demande d'un administré

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un administré a sollicité la commune afin que soit réalisé un marquage de places de stationnement sur le parking rue Henri Godinot, face à la rue du Four.

Considérant que le marquage de places de stationnement n'octroierait en aucun cas une place attitrée à un administré, l'espace public demeurant par nature à usage partagé et non privatif,

Considérant que la matérialisation d'un emplacement ne garantirait pas une amélioration des conditions de stationnement,

Considérant que le conseil municipal estime que les administrés doivent, autant que possible, s'organiser entre eux pour l'usage du stationnement sur l'espace public lorsque celui-ci n'est pas réglementé

Le conseil municipal à l'unanimité refuse le marquage de places de stationnement parking rue Henri Godinot.

Affaires diverses

- **Téléphone portable** : Afin de pouvoir joindre rapidement les agents du service technique lors des interventions et de leur transmettre sans délai les consignes nécessaires à la bonne exécution des missions communales, il est décidé de doter les employés du service technique d'un téléphone portable professionnel, assorti d'un petit abonnement permettant les communications indispensables au service.
- **Acquisition ordinateur portable secrétariat** : La secrétaire de mairie partant prochainement à la retraite et l'ordinateur actuellement utilisé étant vétuste, il

est décidé d'acquérir un nouvel ordinateur portable pour la personne qui assurera son remplacement.

- **Concours décorations de Noël** : Afin de renforcer l'attractivité du village et de créer une ambiance féérique durant la période des fêtes de fin d'année, il est décidé la mise en place d'un concours de décorations de Noël ouvert aux habitants de la commune.
- **Consultation des administrés – Flyer de sondage**
Le Maire informe le Conseil de la distribution prochaine d'un flyer de sondage dans les boîtes aux lettres afin de recueillir l'avis des habitants sur les projets d'installation de panneaux agrivoltaïques sur le territoire communal et le maintien des panneaux STOP rue Charles Collet.
- **Passerelle** : Benoît CLER présente le plan de modification des abords de la passerelle côté place.
- **Battues chasse aux sangliers** : Monsieur le Maire donne la parole à Christian THOMAS, président de l'ACCA qui présente aux membres du conseil les modalités de mise en place des battues aux sangliers sur le territoire communal. Il informe le conseil que les battues aux sangliers sont déclenchées en fonction des dégâts constatés et des signalements de présence importante. Il précise que ces opérations doivent parfois être organisées rapidement, ce qui rend difficile une information anticipée de la population.

Benoît CLER donne la parole aux conseillers municipaux présents.

Laurent VOGELSINGER :

- Compte-rendu sur les travaux réalisés sur l'église
- Marquage des affouages commencé
- Pose d'un plancher provisoire sur la passerelle menant à l'île, fermée au public, afin de permettre l'entretien des espaces verts et le tir du feu d'artifice prévu ce samedi.

Fabrice PARIS

Installation d'une box internet à la salle des fêtes afin de pallier le manque de réseau et de faciliter, entre autres, les paiements par carte bancaire lors des manifestations communales.

Fanny MARTIN et Thierry SAMSON

La réunion du syndicat mixte des eaux sud Meuse de mercredi 30 septembre a mis en évidence une situation hydrique fragile et inquiétante marquée par un déficit de précipitations et une sécheresse persistante. Le syndicat appelle les communes et les usagers à une vigilance collective et à une modération des usages afin de préserver la ressource.

Des vols d'eau ont été observés sur certaines bornes incendie du réseau intercommunal. Il est rappelé que si les bornes incendie relèvent de la propriété des communes, l'eau qu'elles délivrent demeure la propriété du Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse. Tout prélèvement non autorisé constitue une infraction et porte atteinte à la sécurité incendie ainsi qu'à la gestion de la ressource en eau, déjà fortement contrainte par la sécheresse.

Une augmentation du tarif du m3 d'eau est prévue en 2027.

Laurence CHARPENTIER

Laurence fait remarquer que certaines décisions concernant les manifestations sont connues du public avant même d'avoir été communiquées aux membres de la commission animations. Elle regrette ce fonctionnement, qui crée des incompréhensions et donne l'impression que la commission n'est pas pleinement associée au processus décisionnel. Benoît indique que certaines décisions ont dû être prises dans l'urgence, mais précise que tout sera mis en œuvre afin d'éviter que cette situation ne se reproduise à l'avenir.

Jean-Marie ZELAZO

Jean-Marie présente au conseil municipal l'idée de constituer un Conseil municipal des jeunes (CMJ) afin de favoriser l'implication de la jeunesse dans la vie communale et de développer la citoyenneté.

M. le Maire indique qu'il n'émet aucune objection à cette proposition, sous réserve qu'un conseiller municipal accepte d'en assurer la responsabilité complète, notamment l'encadrement, l'organisation des réunions, la relation avec les établissements scolaires et la préparation des documents de fonctionnement.

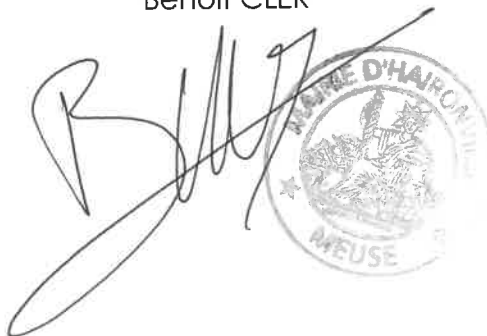
Après échanges, plusieurs conseillers font état des retours d'expérience de communes voisines, soulignant les difficultés rencontrées dans la mise en place et le maintien d'un Conseil municipal des jeunes (manque de participation, nécessité d'un encadrement très régulier, contraintes organisationnelles).

Au vu de ces éléments, et considérant les retours de certaines communes, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de création d'un Conseil municipal des jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 h 45.

Haironville le 6 octobre 2026

Le Maire,
Benoît CLER

The block contains a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Benoît Cler'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRE D'HAIRONVILLE' at the top and 'MEUSE' at the bottom.